

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 27 mars 2026

portant délégation de signature d'ordonnateur secondaire (direction de la sécurité de l'aviation civile – échelon central)

NOR : TRAA2607700S
(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles L. 611-5 et R. 611-3 à R. 611-6 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code des transports, notamment les articles D. 6221-51, D. 6511-28 et D. 6511-29 ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 73 et 162 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2019 relatif au montant de l'indemnité attribuée aux médecins membres du conseil médical de l'aéronautique civile, aux médecins experts désignés par le président du conseil médical de l'aéronautique civile et aux experts médicaux désignés par les évaluateurs médicaux ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination de M. Richard Thummel en qualité de directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2025 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2026 portant désignation d'ordonnateurs secondaires du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », notamment son article 2 ;

Vu la décision du 18 juillet 2025 portant organisation de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la convention en date du 1^{er} septembre 2021 relative à la délégation de gestion entre le secrétariat général de la direction générale de l'aviation civile et la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la convention en date du 11 octobre 2021 relative à la délégation de gestion entre le secrétariat général de la direction générale de l'aviation civile et la direction de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », à :

M. Frédéric Médioni, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

M. François-Xavier Dulac, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur « stratégie, ressources et innovation » au sein de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Mme Sylvie Khatir, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au directeur « stratégie, ressources et innovation », déléguée aux ressources et compétences.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions du pôle « pilotage des ressources financières » de la direction « stratégie, ressources et innovation » mentionnées au III de l'article 4 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

Mme Farida Benbekhrite, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle « pilotages des ressources financières » ;

M. Hugo Biancamaria-Andreani, attaché d'administration de l'Etat, adjoint à la cheffe du pôle, à compter du 15 mai 2026.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations liées à la gestion des immobilisations du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » mentionnées à l'article 162 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, à :

Mme Farida Benbekhrite, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle « pilotages des ressources financières » ;

M. Hugo Biancamaria-Andreani, attaché d'administration de l'Etat, adjoint à la cheffe du pôle, à compter du 15 mai 2026 ;

Mme Corinne Caminzuli-Le Guillou, assistante d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances au sein du pôle « pilotage des ressources financières » ;

Mme Dominique Jean-Alexis, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances au sein du pôle « pilotage des ressources financières », jusqu'au 30 avril 2026.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions du pôle « pilotage des ressources financières » de la direction « stratégie, ressources et innovation » mentionnées au III de l'article 4 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à :

Mme Corinne Caminzuli-Le Guillou, assistante d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances au sein du pôle « pilotage des ressources financières » de la direction « stratégie, ressources et innovation » ;

Mme Dominique Jean-Alexis, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances au sein du pôle « pilotage des ressources financières », jusqu'au 30 avril 2026.

Article 5

Délégation est donnée, dans le cadre du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », au sein de la direction « stratégie, ressources et innovation » mentionnée au III de l'article 4 de la décision du 18 juillet 2025 susvisée, à l'effet de signer tous titres de recettes mentionnés à l'article 23 du décret du 7 novembre 2012 susvisé d'un montant inférieur à 30 000 €, à M. Marc Montaut, assistant d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances au sein du pôle « pilotage des ressources financières » de la direction « stratégie, ressources et innovation ».

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes mentionnées à l'article 23 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, dans le cadre du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », au sein de la direction « stratégie, ressources et innovation », à :

Mme Sandrine Bluet, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de programme au sein du pôle « pilotage des ressources financières » ;

Mme Nathalie Lopes, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire recettes au sein du pôle « pilotage des ressources financières » ;

Mme Murielle Palmier, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaire recettes au sein du pôle « pilotage des ressources financières » ;

M. Marc Montaut, assistant d'administration de l'aviation civile, gestionnaire recettes au sein du pôle « pilotage des ressources financières ».

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, à :

M. Frédéric Médioni, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

M. François-Xavier Dulac, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur « stratégie, ressources et innovation » au sein de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Mme Sylvie Khatir, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au directeur « stratégie, ressources et innovation », déléguée aux ressources et compétences.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes d'ordonnancement des opérations de dépenses relatives au paiement des vacations des agents publics de la direction générale de l'aviation civile et des personnes dépourvues de la qualité d'agents publics désignés par l'administration en qualité de membres de jury des examens et de surveillants d'examen et participant, à titre accessoire, à des activités en lien avec les examens théoriques et pratiques aéronautiques qui sont financées sur les crédits de l'action n°1 « ressources humaines et management » du programme 613 « soutien aux prestations de l'aviation civile » de la mission « Contrôle et exploitation aériens », à :

M. François-Xavier Dulac, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur « stratégie, ressources et innovation » au sein de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Mme Sylvie Khatir, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au directeur « stratégie, ressources et innovation », déléguée aux ressources et compétences ;

Mme Farida Benbekhrite, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle « pilotages des ressources financières » de la direction « stratégie, ressources et innovation » ;

M. Hugo Biancamaria-Andreani, attaché d'administration de l'Etat, adjoint à la cheffe du pôle « pilotage des ressources financières », à compter du 15 mai 2026.

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes d'ordonnancement des opérations de dépenses relatives au paiement des vacations des médecins membres du conseil médical de l'aéronautique civile (CMAC), des médecins experts désignés par le président du CMAC ou des experts médicaux désignés par les médecins évaluateurs des domaines « personnels navigants » et « contrôleurs aériens », et qui sont financées sur les crédits de l'action n°1 « ressources humaines et management » du programme 613 « soutien aux prestations de l'aviation civile » de la mission « Contrôle et exploitation aériens », à :

M. François-Xavier Dulac, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur « stratégie, ressources et innovation » au sein de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Mme Sylvie Khatir, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au directeur « stratégie, ressources et innovation », déléguée aux ressources et compétences ;

Mme Farida Benbekhrite, attachée d'administration de l'Etat, cheffe du pôle « pilotages des ressources financières » de la direction « stratégie, ressources et innovation » ;

M. Hugo Biancamaria-Andreani, attaché d'administration de l'Etat, adjoint à la cheffe du pôle « pilotage des ressources financières », à compter du 15 mai 2026.

Article 10

La décision du 29 octobre 2025 portant délégation de signature d'ordonnateur secondaire (direction de la sécurité de l'aviation civile - échelon central) est abrogée.

Article 11

La présente décision entre en vigueur le 1^{er} avril 2026.

Article 12

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports.

Fait le 27 mars 2026

R. THUMMEL

